

64/778 du 7/06/84

DECRET N° /MTPS.DGTFP.DFP/2103/BAY

Portant versement, reclassement et nomination de Madame LENGA née DIAKOUNDOBA-NGANGA Georgine, Sous-Intendante de 4° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 8.7.79 ;
Vu la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980, portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;
Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet, du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;
Vu le décret 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
Vu le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 & 21 du décret n° 64-165 du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
Vu le décret n° 81-707/SG du 19.10.81 complétant l'article 2 du décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644 du 26.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 83/320 du 3.5.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;
Vu l'arrêté n° 9711/MEN-DG.S-DPAN-SP du 19.10.82 portant promotion des fonctionnaires des cadres des catégories AII et BI des Services Sociaux (Enseignement) au titre de l'année 1981 ;
Vu la demande de l'intéressée en date du 17.4.84 ;

.../...

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER. - En application des dispositions combinées des décrets n°s 64/165 du 22.5.64 et 67/304 du 30.9.67 susvisés, Madame LENGA née DIAKOUNDOBA-NGANGA Georgine, Sous-Intendante de 4° échelon, indice 940 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire de la Licence d'Enseignement en Sciences et Techniques Commerciales (Option : Sciences et Techniques Economiques) et du Certificat d'Aptitude Professionnelle à l'Enseignement Technique (option : Sciences et Techniques Economiques) (sessions de Juin 82 et 83), délivrés par l'Université Marien NGOUABI de Brazzaville, est versée, reclassée à la catégorie A hiérarchie I et nommée Professeur Certifié des Sciences Economiques de 3° échelon indice 1010 Acc = Néant.

ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 20.2.84, date effective de reprise de service de l'intéressée à la rentrée scolaire 83-84 sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 7 AOÛT 1984

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Education
Nationale,

Antoine KOUINGA - OBA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Bernard KOMBO MATSIONA.-

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
D.G.B.	3
D.C.F.	1
MEN	3
DGAS/DPAN	3
DOSSIER	3
INTERESSEE	1
SGCM/BC	2